

## Saison 2020/2021

## Fiche d'inscription

Nom:	Prénom :					
Âge (pour les groupes enfants/ados) :						
Adresse :						
Téléphone :						
E-mail (en lettres majuscules SVP) :						
Jours et horaires du cours :						
Moda	lités de règlement					
<u>Cours 1h30 ► 270 euros</u>						
Paiement comptant ☐ Paiement trimestriel ☐						
Établir 3 chèques de 90 euros. Les dates de dépôt seront le $1^{er}$ octobre, le $1^{er}$ janvier et le $1^{er}$ avril.						
Cours 2h ▶ 312 euros  Paiement comptant □  Paiement trimestriel □  Établir 3 chèques de 104 euros. Les dates de dépôt seront le 1er octobre, le 1er janvier et le 1er avril						
Décharge o	concernant les mineurs					
Personnes autorisées à venir chercher votre enfant						
Autorisez-vous votre enfant à partir seul ? ☐ Oui ☐ Non						
Autorisez-vous l'association <i>L'Appart</i> à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence ?  □ Oui □ Non						
Personnes à prévenir en cas d'urgence :						
Donnez-vous votre accord pour que votre image ou celle de votre enfant soit diffusée ? (Presse, photo de spectacle)   Oui   Non						
Date et signature (celle du responsable légal pour les mineurs) Implique l'acceptation du règlement ci-joint						



## Règlement

1. Les cours débutent le 21 septembre 2020 et finissent en juin 2021.

Le premier cours sera un cours d'essai. Nos cours suivent le rythme scolaire.

2. L'inscription est exclusivement annuelle.

En cas de paiement trimestriel les 3 chèques sont demandés à l'inscription et débité début octobre, janvier, avril.

Le paiement en 3 fois ne constitue qu'une facilité de paiement, l'engagement reste annuel.

3. L'inscription n'est effective que lorsque le dossier et le règlement ont été remis.

En cas d'abandon de la part de l'adhèrent, aucun remboursement n'aura lieu. L'inscription entraîne l'acceptation du règlement.

4. Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

En cas de nouveau confinement les demandes de remboursement partiel seront prises en compte par la direction de l'appart proportionnellement aux cours n'ayant pu être assurés

5. Une assiduité aux cours est demandée.

Les absences doivent être justifiées pour des raisons de responsabilité de la structure APPART. Une simple communication par téléphone suffit.

Le théâtre étant une activité collective, toute absence pénalise le groupe.

- 6. Une décharge doit être remplie par le responsable légal de l'enfant.
- de de

l'as	sociation, ain	e s'engage pa nsi que les règ nboursement.	-	•	-	
Fait à						
Date :						
Signatı	ıre :					